

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

Présents : BILLOT Dominique, CHAFFARD-QOCHIH Zora, FORIEN Élisabeth, LEGGHE Mathilde, MIDIÈRE Florence, MOREAU Stéphanie, NOUVELOT Christian.

Absents excusés : MÉNÉTRIER Marie-Cécile qui donne pouvoir à E. Forien, MOUILLOT Jérôme qui donne pouvoir à Dominique Billot.

Absents : DAGNEAUX Nicolas, NÉGRI Alexandre, ROLLET Hervé et ROUSSÉ Fabrice.

Secrétaires de séance : TROUBAT Karine, LEGGHE Mathilde et MIDIÈRE Florence ont été nommées secrétaires de séance.

Ouverture de la séance à 19h15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2023 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 – Élections sénatoriales 2023 – Élection des délégués et de leurs suppléants :

La moitié des sièges du Sénat sera renouvelée en 2023. Le 09 Juin 2023, le quorum n'étant pas atteint, la désignation des délégués du conseil municipal qui composeront la majeure partie du collège électoral appelé à élire 170 sénateurs le 24 septembre 2023 n'a pu se faire. Elle est reportée à la deuxième réunion du conseil municipal du 13 Juin 2023.

Élection des représentants et de leurs suppléants :

Ont été élus Titulaires à 8 voix pour (6 votes et 2 pouvoirs) et un bulletin nul :

Dominique BILLOT, Mathilde LEGGHE et Zora CHAFFARD-QOCHIH

Ont été élus Suppléants à l'unanimité (7 votes et 2 pouvoirs) :

Stéphanie MOREAU, Florence MIDIÈRE et Élisabeth FORIEN

2 – Les travaux de la commune :

Monsieur le maire a refait un point sur les projets et les subventions qui leur sont attribuées et les restes à charge. Il nous fait remarquer que nous sommes déjà en juin et qu'aucun nouveau projet n'a été lancé, le préau étant en fin de travaux.

Il nous signale qu'afin d'augmenter le budget et pouvoir réaliser ces projets, des économies sont réalisables sur différents postes :

- **Élum** : Réduire les éclairages publics en puissance et en horaires avec différents dispositifs.

- **Loyers des bâtiments communaux** : réévaluer chaque année les loyers selon le point d'indice.

- **Salle des fêtes** : la consommation de gaz pour les 3 derniers mois d'hiver est montée à 9 000 €, Monsieur le maire préconise de ne plus louer la salle des fêtes en hiver afin d'économiser sur ce poste.

- **Photocopieur** : résilier le contrat actuel avec Copiafax et prendre un nouveau contrat avec un nouveau copieur plus économique. Bien noter la date butoir de ce contrat et lancer une nouvelle consultation avec Copiafax et d'autres Fournisseurs tels que Distromatic, XEFI...

- **Gîte** : l'isolation du gîte a été faite sous la direction de, et avec, Jérôme Mouillot, Monsieur le Maire et les agents. Ce qui a généré une économie conséquente par rapport aux devis demandés à plusieurs entreprises spécialisées (environ 6000€).

- Il nous suggère aussi de vendre une partie du terrain attenant au presbytère à 65 €/m², ayant déjà eu des contacts avec un promoteur. Cette vente pourrait améliorer le budget de la commune.

Bien que le quorum ne soit pas exigé, Monsieur le Maire refuse de voter des délibérations sur ces travaux et attend la participation de l'ensemble du conseil.

3 – Nuisances sonores :

Selon l'arrêté de 2014 concernant les nuisances sonores, les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques... ou tout autre appareil à moteur thermique ou électrique ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Monsieur Nouvelot fait remarquer que le BallTrap doit s'aligner également sur ces horaires. Le conseil approuve.

Les horaires préconisés par la préfecture sont sensiblement différents et fluctuent de quelques minutes. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les horaires de l'arrêté de 2014.

4 – Occupation du Parc des Vignes à titre exceptionnel :

Les Restos du Cœur souhaitent organiser un pique-nique pour leurs bénévoles (60 personnes environ) et ont demandé à la Mairie l'autorisation d'occuper le Parc des Vignes pour cette manifestation. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à condition que le parc soit rendu propre et en bon état.

5 – Festival des « Mange Camions » :

Ce festival comptera environ 25 Food trucks et entre 10 et 15 stands d'exposants.

Il a été proposé au prestataire du festival de s'implanter dans le parc des Vignes à des endroits définis par convention et dans la salle des fêtes.

Celui-ci a également été informé qu'il devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public pour la période des 02/03 septembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'application des tarifs de ladite occupation :

- Occupation du domaine public par les Food Trucks pour 2 journées : **500 €** (Parc + Salle des Fêtes) avec une caution de **2 000 €** ;
- Consommation d'électricité, d'eau et assainissement : **facturation au réel avec relevé des compteurs.**

La redevance d'occupation du domaine public communal sera soumise en parallèle **à un arrêté du maire** fixant la durée de l'autorisation, les conditions spécifiques et prescriptions techniques, les modalités de la redevance, les responsabilités en fonction de chaque exploitant. Une convention est cours de rédaction.

Les tarifs sont applicables à compter de la date d'effet de la délibération soit le 13 Juin 2023.

À l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **Valide les tarifs** ci-dessus de redevance d'occupation du domaine public pour les Food Trucks qui entreront en vigueur à la date du 13 Juin 2023,
- **Autorise le maire à signer la convention** d'occupation du domaine public et de définir la durée de l'autorisation, les conditions spécifiques et prescriptions techniques, les modalités de la redevance, les responsabilités en fonction de chaque exploitant.
- **Dit** que les recettes sont prévues au budget primitif 2023.

6 – Divers :

- Il faut un volontaire parmi les conseillers municipaux pour la commission de contrôle des listes électorales : Stéphanie Moreau s'est portée volontaire pour cette mission.
- Une demande sera faite aux Ets Gauthier, prestataire de l'entretien des chaudières, pour connaître leur planning d'interventions futures ainsi que le planning des contrôles effectués avec un avis détaillé sur chaque installation.

Clôture de la séance : 21h45.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La date sera choisie en fonction de la consultation organisée par Mme Qochih

CHILLY-LE-VIGNOBLE le 19 juin 2023

M. Dominique BILLOT, Maire

